

Commission Locale de l'Eau du 17 février 2011
Approbation du SAGE Orne moyenne par la Commission locale de l'Eau
Délibération

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Orne moyenne s'est réunie le 17 février 2011 à 14h dans la salle du Conseil municipal de la Ville de Condé-sur-Noireau, sous la présidence de Monsieur Pascal ALLIZARD, président de la Commission.

- Nombre de membres de CLE : 54
- Nombre de membres de CLE présents ou représentés : 41
- Nombre de pouvoirs : 5

Collège représentant les collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Monsieur Pascal ALLIZARD, Président de la Commission Locale de l'Eau Orne moyenne,
Monsieur Pierre LION, Maire de Ronfeugerai (Pouvoir donné à Monsieur Pascal ALLIZARD),
Monsieur Paul CHANDELIER, Vice-Président du Conseil Général du Calvados,
Monsieur Jérôme VIRLOUVET, Conseiller Régional de Basse-Normandie,
Madame Michèle GUICHETEAU, représentant le Syndicat départemental de l'Eau,
Monsieur Daniel CATTELAÏN, représentant la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers,
Monsieur BERTOLI, représentant le SIAEP du Houlme,
Monsieur Jean-Louis LENGLINE, maire adjoint de Segrie Fontaine, (Pouvoir donné à Monsieur Bruno BERTOLI),
Monsieur Hubert CHRISTOPHE, Conseiller Général de l'Orne,
Monsieur Jean-Pierre SALLES, Conseiller Général de l'Orne,
Monsieur Philippe SENAUX, Conseiller Général de l'Orne,
Madame Laurence SERRURIER, Maire de Cossesseville,
Monsieur Jean TURMEL, Maire de Lassy,
Monsieur Gérard LÉTOT, Maire de Goupillières,
Monsieur André QUINDRY, Maire de Saint Rémy,
Madame Nathalie GRARD, Maire du Plessis Grimoult,
Monsieur Pierre LION, Maire de Ronfeugerai
Monsieur Yves MOUTY, Maire de Neuvy-au-Houlme,
Monsieur Hubert GOUSSET, Maire de Saint-Cornier-des-Landes,
Monsieur Christophe CARRANO, représentant la Communauté de Communes de la Suisse-Normande.

Collège représentant les usagers, les organisations professionnelles et les associations

Monsieur Jean-Luc DELAUNAY, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Orne,
Monsieur Yannick SALAUN, représentant le Comité Départemental du Tourisme du Calvados,
Monsieur Marcel AVICE, représentant la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
Monsieur Gérard BECHER, représentant l'UFC Que Choisir de Caen,
Monsieur Rémy LEONARD, représentant la Chambre d'Agriculture du Calvados,

Monsieur Patrice VOLARD, représentant la ligue de Normandie de Canoë-Kayak,
Monsieur Michel HORN, représentant l'association Rivières et Bocages de Basse-Normandie,
Monsieur Gérard PAUL, représentant la fédération de pêche du Calvados,
Madame Nicole LOTTIN, Présidente de l'association Faune et Flore de l'Orne,
Madame Lénaïk DERLOT, représentant EDF.

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

Monsieur Olivier ROGUE, représentant la Direction Départementale des Territoires de l'Orne et la préfecture de l'Orne, (Pouvoir)
Monsieur Arnaud RICHARD, représentant l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
Monsieur Stéphane LEVILLAIN, représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du calvados et la Direction Départementale des Territoires de la Mer adjoint,
Monsieur Laurent LEFEVRE, représentant la préfecture du Calvados, (Pouvoir)
Madame Annie MAGNIER, représentant la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, et la Préfecture de la Région Ile de France, (Pouvoir)
Monsieur Paul COLIN, représentant la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement,
Madame Oriane MAOUCHE, représentant l'Agence Régionale de Santé de l'Orne,
Monsieur Pierre CHAMPOD, représentant l'Agence Régionale de Santé du Calvados,
Madame Anne GOURONNEC, **André BERNE**, représentants l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Participants non membres de la Commission Locale de l'Eau :

Monsieur Thierry PAY, co-responsable de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, représentant le Conseil général du Calvados,
Madame Marie-Laure DURAND, représentant la Communauté d'agglomération du pays de Flers,
Monsieur Stéphane PERON, représentant le SIAEP du Houlme,
Madame Hélène LUCAS, chargée de mission à la C.A.T.E.R.,
Madame Aurore DUVAL, représentant le CPIE Collines Normandes,
Monsieur Philippe LERRANT, représentant la Chambre d'Agriculture du Calvados,
Monsieur Bruno CHANDAVOINE, représentant la Direction Régionale Jeunesse et Sports de Basse-Normandie,
Monsieur Thomas DAVID, représentant la mairie de Pointel
Monsieur Robert DE FORMIGNY, représentant la Chambre d'agriculture du Calvados (suppléant de Monsieur Rémy LEONARD),
Mademoiselle Virginie MOREAU, chargée de mission de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, animatrice des S.A.G.E. « Orne Moyenne » et « Orne Aval Seulles » , rédactrice du compte rendu
Mademoiselle Julie MARITON, chargée de mission de l'Institution Interdépartementale du bassin de l'Orne, animatrice des S.A.G.E. « Orne Moyenne » et « Orne Aval Seulles ».

Liste des personnes excusées :

Membres de la CLE :

- **Monsieur Laurent BEAUVAIS**, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie
- **Monsieur Michel GRANGER**, Conseiller Général du Calvados
- **Monsieur Daniel LIEGARD**, Maire de Saint Pierre du Bu
- **Monsieur Stéphane GRAVELAT**, Maire de Saint Maurice du Désert
- **Monsieur Jean-Luc LEPORTIER**, Maire adjoint de Pointel,
- **Monsieur Jacques GUYET**, Maire de Fourneaux le val
- **Monsieur Jean VANRICKEGHEM**, représentant le SIAEP de la Laize
- **Monsieur Thierry LEMOIGNE**, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen
- **Monsieur Lionel HAMON**, représentant la Chambre de Commerces et d'Industrie de Flers Argentan
- **Monsieur Rolland CAILLAUD**, représentant le Comité départemental du Tourisme de l'Orne
- **Madame Françoise LEPRINCE**, représentant le comité de liaison des organisations de consommateurs
- **Monsieur Jean-Louis MARIE**, Maire de la Ferrière aux étangs

Invités (2 excusés)

- **Monsieur Hubert BOUDET** représentant l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, brigade de l'Orne,
- **Madame Isabelle PUCHALSKI**, représentant le Conseil Régional de Basse-Normandie.

La séance débute à 14 heures 15, heure d'atteinte du quorum de 36 représentants présents ou représentés.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Orne moyenne :

Article 1 : DECIDE que le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orne moyenne présenté en séance en version du 17 février 2011 est arrêté en l'état, moyennant l'intégration des modifications suivantes :

- le rappel de la réglementation page 107 est complété en précisant les aspects liés au grenelle de l'environnement et au plan de développement de l'agriculture biologique ;
- les objectifs du plan de communication mentionné page 108 et la fiche action « plan de communication » sont précisés : il s'agit de « communiquer sur la réglementation existante, les retours d'expériences et les bonnes pratiques » et d'élargir cette communication à des acteurs autres que ceux associés à la profession agricole ;
- dans le Chapitre 4, les recommandations concernant le renfort des compétences des syndicats d'eau et des communautés de communes en matière de pollutions diffuses/maîtrise du ruissellement sont appuyées ;
- il est précisé que la disposition page 139 s'applique aux installations existantes dans le cadre de nouveau projet et de modification notable des installations ;
- l'intitulé de la fiche action C 8.2 : Etablir un plan d'usage et de signalisation nautique sur le cours de l'Orne soit complété de manière suivante : « *Etablir un plan d'usage et de signalisation nautique et halieutique sur le cours de l'Orne* »
- les délais non liés à la compatibilité des documents d'urbanisme sont mentionnés comme des « délais idéalement de x ans » ;
- le terme concession soit enlevé de l'avant dernier paragraphe de la page 126 (disposition C 1.2) ;
- le terme EUTROPHISATION EXCESSIVE est maintenu dans la disposition C 3.1 page 139 ;
- est ajouté à la disposition C 3.1 : Améliorer le libre écoulement, la qualité de l'eau, le transit sédimentaire et la vie aquatique à l'étiage la mention énoncée à la disposition C 1.2 page 126 : « les projets autorisés pour une durée de 6 mois maximum ne sont pas concernés en ce sens que la disposition ne vise que les projets ayant un impact dommageable durable sur les milieux aquatiques. » ;
- L'énoncé erroné des équipements du syndicat du Houlme à la fiche Action B1.1 est corrigé ;
- Les annexes sont remises en forme.

Article 2 : DECIDE que le projet de SAGE acté est tenu à la disposition des personnes souhaitant en prendre connaissance, au siège de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne et sur le site Internet des SAGE de l'Orne et de la Seulles : www.sage-orne-seulles.fr.

Article 3 : SOUMET, conformément à l'article R 212-39 du Code de l'Environnement, le projet de SAGE acté accompagné de son rapport environnemental à l'avis du préfet de

l'Orne, préfet coordonnateur du SAGE Orne moyenne, qui dispose de 3 mois pour rendre son avis.

Article 4 : SOUMET, conformément aux dispositions de l'article L 212-6 du Code de l'Environnement, le projet de SAGE accompagné de son rapport environnemental à l'avis des assemblées suivantes :

- au Comité de bassin de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
- au Conseil Régional de Basse Normandie
- au Conseil Général de l'Orne
- au Conseil Général du Calvados
- à la Chambre d'Agriculture de l'Orne
- à la Chambre d'Agriculture du Calvados
- à la chambre de Commerce et d'Industrie de Caen
- à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Flers-Argentan
- à la Chambre des Métiers de l'Orne
- à la Chambre des Métiers du Calvados
- aux 180 communes du territoire du S.A.G.E. et limitrophes
- aux groupements de communes du territoire et limitrophes :
 - o Syndicats d'assainissement
 - o Syndicats d'eau
 - o Syndicats de rivières ou de bassin ou autre
 - o Etablissement Publics en charge des Schémas de Cohérence territoriale
 - o Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération

Article 5 : SOUMET le projet de SAGE à l'avis du Comité de gestion des poissons migrateurs conformément à l'article R. 436 – 48 du Code de l'Environnement.

Article 6 : DECIDE d'informer par courrier les Commissions Locales de l'Eau des S.A.G.E. Mayenne, Vire, Orne amont et Orne aval-Seulles, les associations locales d'usagers agréées et les associations agréées au titre de la protection de l'environnement, de l'approbation du projet de S.A.G.E. Orne moyenne par la Commission Locale de l'eau et de la perspective d'organisation d'une enquête publique sur ce projet. Elles pourront recevoir à leur demande un exemplaire du projet de SAGE ou le télécharger sur le site internet, pour faciliter leur éventuelle participation à cette enquête publique.

Article 7 : La présente délibération est adressée à chaque assemblée consultée et mise en ligne sur le site internet des SAGE de l'Orne et de la Seulles : www.sage-orne-seulles.fr.

Votant :	41
Abstention :	7
Contre :	3
Pour :	31



Le Président de la CLE

Pascal ALLIZARD